



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

OBJET : MISE À JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET DROITS À CONGÉS

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl –
Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.
Délibération N° DM_20250403N034

OBJET : MISE À JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET DROITS À CONGÉS

Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal ont validé la dernière version du protocole d'accord sur le temps de travail et les droits à congés, lors de la séance du Conseil Municipal du 23.06.2022.

Depuis, certains travaux ont été entrepris sur le temps de travail et les droits à congés, notamment la semaine en 4 jours ; de plus, la réglementation a également évolué, notamment sur la rémunération des agents en cas de maladie ordinaire et sur certains dispositifs réglementaires.

De ce fait, et après avis unanime des membres du Comité Social Territorial lors de la séance du 17 Mars dernier, les membres du Conseil Municipal sont invités à valider le nouveau protocole d'accord sur le temps de travail et droits à congés.

Pour rappel, ce protocole est commun avec le C.C.A.S. de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

✓ **VALIDE** les modifications apportées au protocole d'accord sur le temps de travail et les droits en congés.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 4-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--